# PV N° 31 DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2023

**Membres présents :** Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANEL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Alistair MOON – Michel PIERIE – Nicolas RAYNAL – Sébastien ALAUZET – Gilles FORT – Jacques RIVIEYRAN

**Absent (s) (es) excusé (s) (es) :** Marie BERGOUGNOUX – Sandrine VILLENEUVE – Nicolas TRICHAUD

**Procuration (s):** Marie BERGOUGNOUX à Bernard FERRET, Sandrine VILLENEUVE à Guilène ANDURAND et Nicolas TRICHAUD à Nicolas BONDUELLE

Secrétaire de Séance : Nicolas RAYNAL

Quorum: 8

Date de convocation: 08/03/2023

I - Approbation du Procès-verbal N° 30 du 21 Février 2023 Approuvé à l'unanimité

II – Délibérations

# 1. Plan de financement et demande subventions pour la sécurisation et la création d'une voie douce au CHUQUET

Par défaut de document d'urbanisme la commune de Senouillac, comme beaucoup d'autres a subi dans les années 1980/2000 l'étalement urbain le long des voiries. C'est le cas pour le lieu-dit du CHUQUET qui a vu se développer plus de 50 maisons sur ce tronçon d'un kilomètre. Le passage en zone d'agglomération en 2015 afin de réduire la vitesse à 50km/h n'a eu que très peu d'effet. Aujourd'hui ce tronçon est devenu dangereux pour les riverains, et le peu d'accotement empêche tout déplacement piétonnier ou vélo, sans parler des enfants qui doivent rejoindre les abris bus.

La commune a décidé de lancer une étude de faisabilité d'aménagement sur la base du relevé topo, et des propositions de la commission voirie. Une première estimation des travaux vient d'être rendue. Le projet consiste à créer un cheminement piétonnier depuis le pont de la voie ferrée (RD3) jusqu'au carrefour de la RD21 (route de Rivières), soit proche d'un kilomètre. Il comportera également l'aménagement du carrefour de la route de Laval et de la côte des ânes et sera pourvu de 3 ou 4 ralentisseurs intermédiaires. L'objectif étant de sécuriser cette zone pour les piétons et de ralentir la vitesse excessive. Le montant de ces travaux (hors études) est estimé à 405K€. Cela ne comprend pas la chaussée (1km de RD17) qui est estimée à 112K€ qui pourrait être réalisée par convention avec le département.

Nous avons eu RDV ce mardi matin avec le responsable voirie du département afin d'en savoir plus. À la suite de discussions avec le département, il n'y a pas de possibilité de déléguer la réfection de la chaussée. Cependant, pour essayer de solutionner le ralentissement de la circulation, un chaussidou sera mis en place pour expérimentation, le temps que les travaux démarrent pour créer un busage afin de réaliser un cheminement doux.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant afin de déposer des dossiers de subventions :

# Aménagement et sécurisation du lieu dit"CHUQUET"

| DEPENSES              | Montant HT | RECETTES                 | Total     |
|-----------------------|------------|--------------------------|-----------|
| Etudes ( TOPO et AVP) | 7 190 €    | Etat DSIL (25%)          | 109 727 € |
| Maitrise doeuvre      | 22 682 €   | 2 € Région               |           |
| SPS                   | 4 000 €    | Leader                   | 131 672 € |
| Travaux               | 405 036 €  | Fonds de concours        | 27 000 €  |
|                       |            | AUTOFINANCEMENT/ emprunt | 90 509 €  |
| TOTAL GENERAL         | 438 908 €  | TOTAL GENERAL            | 438 908 € |
|                       |            | Total subventions        | 348 399 € |

Question portée au vote : Pour ou contre le dépôt des demandes de subventions :

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

Question portée au vote : demande du positionnement du conseil pour laisser le département réaliser la route pour avis :

| Pour | Contre | Abstention    |
|------|--------|---------------|
| 14   | 0      | 1 Gilles Fort |

# 2. Plan de financement et demande de subventions sur la requalification des espaces publics du Hameau de Mauriac, désimperméabilisation des sols urbains et création d'une aire touristique

Nous avions déposé en janvier une demande de subventions au titre de la DSIL. Nous attendions des compléments sur les critères de subventions de l'agence de l'eau, des fonds verts et de la Région. Jeudi dernier, nous avons rencontré Mme Souyris du syndicat Rivières Tarn, qui nous a donné de nouveaux éléments. C'est sur cette base que nous présentons un nouveau plan de financement. Les montants des dépenses restent inchangés.

## Requalification des espaces public du Hameau de Mauriac,

| DEPENSES                 | Montant HT | RECETTES   |     | Total     |
|--------------------------|------------|--|-----|-----------|
| Etudes                   | 16 000 €   | Etat DSIL (sur part éligible)  | 20% | 180 144 € |
| Maitrise d'œuvre (9,59%) | 76 720 €   | Région : Dispositif aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients | max | 80 000 €  |
| SPS                      | 8 000 €    | Agence de l'eau ( sur part éligible )  | 45% | 283 727 € |
| Acquisition foncière     | 17 000 €   | Fonds verts  | 30% | 189 151 € |
| Travaux                  | 800 000 €  |  |     |           |
|                          |            | AUTOFINANCEMENT/ emprunt   |     | 184 698 € |
| TOTAL GENERAL            | 917 720 €  | TOTAL GENERAL  |     | 917 720 € |
|                          |            | Total subventions  |     | 733 022 € |

**Question portée au vote** : Pour ou contre le dépôt des demandes de subventions sur la base de ce nouveau plan de financement

| Pour | Contre | Abstention |  |
|------|--------|------------|--|
| 15   | 0      | 0          |  |

# 3. Réhabilitation avec mise aux normes accessibilité de l'office de la salle des fêtes, création d'un espace de rangement et aménagements extérieurs

Lors du dernier conseil, un plan de financement avait été adopté. Après renseignements, la DETR et la DSIL peuvent se cumuler. Ainsi, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement :

#### Réhabilitation avec mise aux normes accessibilité de l'office de la salle des fêtes, Création d'un espace de rangement et aménagements extérieurs,

| DEPENSES                  | Montant HT   | RECETTES                              | Total     |  |
|---------------------------|--------------|---------------------------------------|-----------|--|
| Etudes                    | 4 000,00 €   | Etat DETR ( 30% de la part éligible ) | 57 656 €  |  |
| Maitrise d'Œuvre          | 14 869,00 €  | Région 25% (mise en accessibilité )   | 48 046 €  |  |
| SPS                       | 2 000,00 €   | Etat DSIL (25%)                       | 48 046 €  |  |
| Création office           | 119 965,00 € |                                       |           |  |
| Espace rangement          | 28 725,00 €  |                                       |           |  |
| Aménagements extérieurs   | 22 626,00 €  |                                       |           |  |
| Assurance dommage ouvrage | 1 000,00 €   | AUTOFINANCEMENT/ emprunt              | 39 437 €  |  |
| TOTAL GENERAL             | 193 185 €    | TOTAL GENERAL                         | 193 185 € |  |

Total subventions 153 748 €

#### Question portée au vote : Pour ou contre le dépôt des demandes de subventions

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

#### 4. Approbation des comptes de gestion du budget général 2022

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures. Les membres du conseil ont reçu et ont pu examiner les comptes des gestion.

Ouestion portée au vote : Pour ou contre l'approbation des comptes de gestion

| • | Pour | Contre | Abstention |
|---|------|--------|------------|
|   | 15   | 0      | 0          |

### 5. Approbation du compte administratif du budget général 2022

Après examen par la commission finances, chaque élu a reçu la balance générale détaillée du budget. Sous la responsabilité de Mme Francine DANEL présidente de la commission finances, qui est chargée par le Conseil Municipal d'examiner le compte administratif du budget général communal 2022 qui s'établit ainsi :

#### A. Section Fonctionnement

| Dépenses                           | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Charges à caractère général        | 186 837 € | 169 618 € | 140 059 € | 151 276 € | 105 945 € |
| Charges de PERSONNEL               | 175 540 € | 189 334 € | 198 903 € | 191 385 € | 227 346 € |
| Atténuations de produits AC        | 171 988 € | 171 998 € | 172 001 € | 12 610 €  | 12 610 €  |
| Amortissement des AC               | 38 736 €  | 42 824 €  | 53 455 €  | 49 641 €  | 37 281 €  |
| Autres charges de gestion courante | 56 293 €  | 55 126 €  | 71 946 €  | 63 984 €  | 65 506 €  |
| Charges Financières                | 8 723 €   | 9 931 €   | 13 182 €  | 12 546 €  | 12 113 €  |
| Charges exceptionnelles            | 487 €     | 10 274 €  | 1 005 €   | 50 594 €  | 3 261 €   |
| Total dépenses                     | 638 604 € | 649 105 € | 650 551 € | 532 036 € | 464 061 € |

| Recettes  | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Travaux en régie                                | 4 162 €   | 11 033 €  | 979 €     | 1 811 €   | 2 415 €   |
| Atténuation de charges                          | 23 288 €  | 23 901 €  | 24 612 €  | 1 081 €   | 0€        |
| Produits des services du domaine et ventes dive | 134 603 € | 116 440 € | 95 926 €  | 109 011 € | 60 993 €  |
| Impôts et taxes                                 | 311 674 € | 311 226 € | 316 106 € | 161 556 € | 162 452 € |
| Dotations et participations                     | 259 356 € | 260 950 € | 274 216 € | 291 279 € | 286 916 € |
| Autres produits de gestion courante             | 32 008 €  | 31 802 €  | 29 501 €  | 31 797 €  | 38 626 €  |
| Produits financiers                             | 551 €     | 477 €     | 439 €     | 330 €     | 257 €     |
| Produits exceptionnels                          | 1 708 €   | 9 235 €   | 4 623 €   | 1 210 €   | 9 345 €   |
| Total recettes                                  | 767 350 € | 765 065 € | 746 402 € | 598 075 € | 561 003 € |
|   | 128 745 € | 115 959 € | 95 851 €  | 66 039 €  | 96 942 €  |
| Amortissement d'AC                              | 38 736 €  | 42 824 €  | 53 455 €  | 49 641 €  | 37 281 €  |
| Epargne brute                                   | 156 980 € | 158 783 € | 149 306 € | 166 274 € | 134 223 € |

Commentaires : l'examen des comptes n'amènent pas de commentaires particuliers, si ce n'est :

- La baisse des charges à caractère général (-45k€) pour cause d'arrêt des prises en charge pour l'école (fin des conventions de gestion) que l'on constate aussi en contre partie par une baisse des produits de services (-48€)
- L'augmentation des charges de personnel avec l'augmentation des indices, mais aussi la prise en compte du poste de secrétariat principal sur un an en comparaison à 2021.
- On constate tout de même une baisse régulière de l'épargne brute due en principal à une stagnation des recettes (dotations et impôts) et des modulations d'AC suite à la fiscalisation de la compétence scolaire.

#### **B.** Section investissement

La section investissement fait apparaître un excédent de 149 820.22€

En dépenses: L'achat du tracteur  $(43K\mathfrak{E})$ , les AC voirie agglo  $(62K\mathfrak{E})$ , le remboursement du capital des emprunts  $(94K\mathfrak{E})$ , le lavoir de Mauriac pour  $37K\mathfrak{E}$  + divers achats de terrains et études pour des projets en cours. En recettes: Des reliquats de subventions du centre bourg  $(22K\mathfrak{E})$ , le FCTVA  $(58K\mathfrak{E})$ , la taxe d'aménagement  $(14K\mathfrak{E})$ , des excédents de fonctionnement N-1  $(247K\mathfrak{E})$ , un emprunt de  $31K\mathfrak{E}$  pour l'achat du tracteur, les amortissements des AC  $(37K\mathfrak{E})$  et à noter un emprunt CT de  $(50K\mathfrak{E})$  pour pallier une subvention que l'Europe nous doit encore  $(60K\mathfrak{E})$ .

Marie Bergougnoux ayant donné procuration à Monsieur le Maire, ce dernier ne pouvant voter le compte administratif, de fait, la voix de Marie Bergougnoux ne peut être prise en compte.

En l'absence de M. le Maire, le conseil municipal se prononce pour ou contre le vote du compte administratif 2022

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13   | 0      | 0          |

# 6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget général

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 86 750.66€, il est donc proposé de virer ce montant en recettes de la section d'investissement 2023, et de conserver 131 250.59€ en recettes de fonctionnement 2023.

| antáriouro :      | 264 262 02   | Compte 1068  |   |
|-------------------|--|--|---|
|                   | 121 058,75   | Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :  | 86 750.   |
|                   |  | Ligne 002  | i sijusi su ostono ostono meteroli su vitanen   |
| t de :            | 149 820,22   | Excédent de résultat de fonctionnement   | 131 250,  |
| ent de :          | 96 942,50  | (reporte (Rooz).   |   |
|                   |  |  |   |
| à réaliser :      |  |  |   |
|                   | 94 000,00  |  |   |
|                   | 121 691,14   |  |   |
|                   |  |  |   |
| timé à :          | 86 750,66  |  |   |
| l'affectation des | résultats tel  | le que présentée   |   |
|                   | resultats ter  |  |   |
|                   | a antérieure :  Innée antérieure  It de :  Innée antérieure  It de :  Innée à :  I'affectation des  Contre | nnée antérieure 121 058,75  t de : 149 820,22 ent de : 96 942,50  à réaliser : 94 000,00 121 691,14  limé à : 86 750,66  l'affectation des résultats tel | e antérieure : -264 262.02   Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :   Ligne 002    t de : 149 820.22   ent de : 96 942.50   Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :    à réaliser : 94 000.00   121 691.14    dimé à : 86 750.66   1' affectation des résultats telle que présentée. |

0

# 7. Approbation des comptes de gestion du budget annexe bâtiment locatif 2022

0

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Les membres du conseil ont reçu et ont pu examiner les comptes de gestion.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation des comptes de gestion

Q

15

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

# 8. Approbation du compte administratif du budget annexe bâtiment locatif 2022

Après examen par la commission finance, chaque élu a reçu la balance générale détaillée du budget. Sous la responsabilité de Mme Francine DANEL, présidente de la commission finances, qui est chargée par le Conseil Municipal d'examiner le compte administratif du budget bâtiment locatif communal 2022 qui s'établit ainsi :

#### A. Section Fonctionnement

| Réalisation | Réalisation   |   |
|-------------|---|---|
|             | ricuitadion   | Réalisation   |
| 2020        | 2021  | 2022  |
| 18 965,09 € | 11 220,10 €   | 5 192,39 €  |
| 6 592,93 €  | 2 203,29 €  |   |
| 2 072,58 €  | 2 058,11 €  | 2 172,79 €  |
| 27 630,60 € | 15 481,50 €   | 7 365,18 €  |
| 2020        | 2021  | Réalisation<br>2022   |
|             |   |   |
|             |   |   |
|             |   |   |
| 16 198,83 € | 20 217,85 €   | 20 598,08   |
| 6 528,84 €  | 14 157,81 €   | 4 168,35 €  |
|             | 3 520,43 1  | 0,00  |
| 6 500,00 €  | 0,00 €  | 0,00  |
| 29 227,67 € | 37 896,09 €   | 24 766,43   |
|             | 6 592,93 € 2 072,58 € 27 630,60 €  T Réalisation 2020  16 198,83 € 6 528,84 € | 6 592,93 € 2 203,29 € 2 072,58 € 2 058,11 € 27 630,60 € 15 481,50 €  T Réalisation Réalisation 2020 2021  16 198,83 € 20 217,85 € 6 528,84 € 14 157,81 € 3 520,43 1 6 500,00 € 0,00 € |

Commentaires : Diminution des charges et des produits de fonctionnement principalement due à la facturation en direct de l'électricité au boulanger, et un manque à gagner suite à la cession du four au boulanger à 50% de sa valeur résiduelle.

#### **B.** Section investissement

Le solde laisse apparaître un déficit 2022 d'investissement de 4 570€

En Dépenses : Achat d'un garage (16K€ autofinancé) et le remboursement du capital des emprunts(19K€) + divers

En recettes : Des subventions d'investissement anciennes (10K€), le résultat N-1 (22K€) + divers Marie Bergougnoux ayant donné procuration à Monsieur le Maire, ce dernier ne pouvant voter le compte administratif, de fait, la voix de Marie Bergougnoux ne peut être prise en compte.

# En l'absence de M. le Maire, le conseil municipal se prononce pour ou contre le vote du compte administratif 2022

| Pour | Contre | Abstention |  |
|------|--------|------------|--|
| 13   | 0      | 0          |  |

### 9. Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe bâtiment locatif

L'analyse des restes à réaliser montre peu de dépenses engagées liées à des projets ayant démarré. Toutefois il est nécessaire de transférer l'intégralité des recettes de fonctionnement 2022 en section d'investissement afin de combler et de diminuer le déficit cumulé qui se réduit tout de même.

| Résultats Reportés  |            |   |           |
|---|------------|---|-----------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :  | -70 730,33 | Compte 1068                                     |           |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure   |            | Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 17 401.25 |
| Soldes d'exécution  |            | Ligne 002                                       |           |
| Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :            | -4 570.26  | Excédent de résultat de fonctionnement          |           |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :          | 17 401,25  | reporté (R002) :                                |           |
| Restes à réaliser   |            |   |           |
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : |            |   |           |
| En dépenses pour un montant de :  | 500,00     |   |           |
| En recettes pour un montant de :  |            |   |           |
| Besoin net de la section d'investissement   |            |   |           |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :              | 75 800,59  |   |           |

Question portée au vote : Pour ou contre l'affectation des résultats telle que présentée.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

#### 10. Convention – Stérilisation et identification des chats errants

Le Maire propose de conventionner avec la clinique Vétérinaire Gaillacoise VEGA pour la stérilisation et l'identification des chats errants pour une durée d'un an.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 51 € TTC : castration et tatouage

- 77 € TTC : ovariectomie et tatouage

**Question portée au vote :** Pour ou contre l'autorisation à M. Le Maire de signer la convention et tous documents afférents à ce dossier

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

### 11. Délibération autorisant le principe de mise en vente d'un terrain

En 2018 un administré riverain nous proposait l'achat de la parcelle B 1807 d'une contenance de 389m² située à l'intersection du chemin des Lizes et de la route des Maurices. Cette demande avait été rejetée car la proposition de prix était trop faible et qu'il serait possible d'y construire une maison. En 2021 la même demande a été faite à la nouvelle équipe, avec la même conclusion, cet espace devait être aménagé avec la plantation d'arbres et la pose d'un banc.

A ce jour, aucun projet n'est venu agrémenter cet espace, et nous devons continuer de l'entretenir. Dans le contexte de la ZAN et la rareté des terrains à bâtir, la question de la vente est reposée ?

Question portée au vote : Pour ou contre l'autorisation à M. Le Maire de mettre à la vente ce terrain

| Pour | Contre | Abstention |  |
|------|--------|------------|--|
|------|--------|------------|--|

| 15 | Λ   | Α   |
|----|-----|-----|
| 15 | U U | · · |
|    |     |     |
|    |     |     |

# 12. Convention avec l'organisme d'assurance AXA pour faire bénéficier de tarifs préférentiels les Senouillacois

La Compagnie d'assurance AXA propose d'établir une convention avec les communes afin de proposer à ses administrés des tarifs réduits (de 15 à 25%) sur leur assurance complémentaire santé. Il n'y a aucun engament de la part de la commune, mise à part la mise à disposition d'une salle pour une réunion.

Après débat le conseil souhaite voir au bout d'un an le retour des communes qui se sont déjà engagées. Délibération annulée et reportée ultérieurement.

# 13. Ajout de délibération

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a mis en place des fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. A ce titre, nous pouvons demander des subventions pour la re-végétalisation du parvis de la mairie. Ces subventions peuvent se cumuler avec des subventions de la Région et de l'agence de l'eau selon le plan de financement ci-dessous.

# "Revégétalisation du parvis de la mairie avec création de puisards pour les eaux pluviales"

| DEPENSES               | Montant HT | RECETTES   |     | Total     |
|------------------------|------------|--|-----|-----------|
| Etudes                 | 2 500 €    | Région: Dispositif aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients ( sur part éligible 90%) | 25% | 42 165 €  |
| Maitrise d'œuvre (10%) | 16 700 €   | Agence de l'eau ( sur part éligible 90% )  | 30% | 50 598 €  |
| SPS                    | 1 200 €    | Fonds verts ( sur part éligible 90%  | 30% | 50 598 €  |
| Travaux                | 167 000 €  |  |     | 0€        |
|                        |            | AUTOFINANCEMENT/ emprunt   |     | 44 039 €  |
| TOTAL GENERAL          | 187 400 €  | TOTAL GENERAL  |     | 187 400 € |
|                        |            | Total subventions  |     | 143 361 € |

Question portée au vote : Re-végétalisation du parvis de la mairie : pour ou contre la demande de subventions

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

#### III - Décisions

**Décision 02-23** Non-préemption de la parcelle B1174 sise au 371 route de Lincarque d'une contenance totale de 4 295 m² avec maison d'habitation au prix de 180 000€.

**Décision 03-23** Non-préemption des parcelles B24, B25, B27, B35, B181 sises rue du Courtchou d'une contenance totale de 555 m² avec maison d'habitation et garage au prix de 185 000€

# **Questions diverses**

### 1 / Révision des loyers

Pour rappel, lors du conseil du 14 juin 2022 il avait déjà été débattu ce sujet et fait le choix de ne pas augmenter les loyers sur l'exercice 2022, aujourd'hui, même si la conjoncture n'est pas favorable, la collectivité ne peut plus faire supporter ce manque à gagner, même si minime par l'ensemble des contribuables.

Le conseil est donc favorable à la révision des loyers sur la base des indices de révision en cours.

#### 2 / Rallye des côtes du Tarn

Les organisateurs de la saison 2023 du rallye des côtes du Tarn qui est prévu le 22 octobre de cette année ont souhaité rencontrer la mairie pour demander l'accord d'utiliser le même tronçon de voirie que les années précédentes. Un débat naît de l'utilité de ce genre de manifestations vis-à-vis des transitions énergétiques et ce que cela peut apporter pour la commune en termes d'économie locale et l'attractivité. Les organisateurs ayant donnés quelques éléments complémentaires quant à la présence d'une dizaine de voitures électriques et des chronométrages faits sur la régularité et non la vitesse.

Question portée au vote : Pour ou contre le passage du rallye et sur la continuité de cette manifestation

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 9    | 5      | 1          |

# 3/ Panneaux photovoltaïques

Le devis de la société BIOCENOSE-OCCISOLIS, bureau d'étude et installateur de panneaux solaires, s'élève à 4950€ comprenant toutes les possibilités d'infrastructure de panneaux solaires sur la commune.

Le conseil est favorable pour la continuité de l'étude et donc la signature du devis

#### 4/ Plan vélo communautaire

Michel PIERIE fait un compte-rendu sur l'atelier mobilité auquel il a assisté à la communauté d'agglomération et la présentation du schéma cyclable communautaire. A savoir également que le budget mobilité sera en forte progression en 2023 grâce à l'augmentation de la taxe Mobilité payée par les entreprises de plus de 11 salariés. Cela servira en partie à la prise en charge de la part famille (80€) du transport scolaire, et à la prise en charge partielle de projets communaux de mobilité sous forme de subventions.

Fin de séance à : 23H20

Prochain conseil le 11 avril 2023

Le Maire.

**Bernard FERRET** 

Le Secrétaire de séance, Nicolas RAYNAL